



# NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

## TENDER ADDENDUM

**Title: Richmond Landing Shoreline Access  
Ceremonial Landing (Landscape  
Architecture, Lighting, Electrical)**

**NCC Tender File # AL1698**

**Date: March 29, 2017**

## ADDENDA À LA SOUMISSION

**Titre : Accès au rivage - Débarcadère de  
Richmond - Débarcadère cérémonial  
(architecture de paysage, éclairage, électrique)**

**Numéro de demande de soumission de la CCN  
no. AL1698**

**Date : le 29 mars 2017**

---

### ADDENDUM # : 3

---

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

1- Question:

Will the park be closed to pedestrians for duration of job?

Response:

The work area is for the contractor's exclusive use for the duration of the contract. The contractor has the option of closing the park to the public for the area bounded by the Portage Bridge and the work area. If the contractor desires, barriers shall be setup at appropriate locations of the pathways. However, access to the park area will still be required for NCC maintenance crews throughout the duration of the contract. The contractor shall permit safe access for these crews.

2- Question:

Is clearing and grubbing being done at the same time?

Response:

It is the contractor's responsibility to schedule any clearing and grubbing activities under the contract.

---

### ADDENDA n° : 3

---

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appels d'offres et des documents relatifs au contrat :

1- Question :

Le parc sera-t-il interdit aux piétons pour la durée des travaux?

Réponse :

Le chantier est réservé à l'usage exclusif de l'entrepreneur pour la durée entière du contrat. L'entrepreneur peut à sa discrétion interdire l'accès public à la zone délimitée par le pont du Portage et le chantier. Si l'entrepreneur le souhaite, des barrières seront mises en place aux endroits opportuns sur les sentiers récréatifs. Toutefois, l'entrepreneur doit permettre aux équipes d'entretien de la CCN d'accéder au parc pour la durée entière du contrat. L'entrepreneur doit fournir aux équipes d'entretien de la CCN un accès sécuritaire au chantier.

2- Question :

Les travaux de débroussaillage et d'essouchement seront-ils effectués en même temps?

Réponse :

L'entrepreneur est responsable d'établir le calendrier des travaux de débroussaillage et d'essouchement requis dans le cadre de ce contrat.

Allan Lapensée  
Senior Contract Officer  
Procurement Services  
Corporate Services Branch

Allan Lapensée  
Agent principal de contrats  
Services de l'approvisionnement  
Direction des services généraux